

Durée

7 heures (1 jour)

Personnes concernées

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux) et encadrant les chantiers de travaux.



Pré requis

- * Savoir parler lire et écrire le français,
- * Posséder une expérience des travaux sur chantier,
- * Avoir plus de 18 ans.

Objectifs

- * Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT*-DICT** et le guide technique.
- * Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Méthode pédagogique

- * Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- * Echange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'interactivité.
- * Mise en situation à travers des cas concrets vécus par les stagiaires.

Moyens pédagogiques

- * Vidéo projecteur,
- * Equipements complets nécessaires à la pratique,
- * Remise de document regroupant l'ensemble de la formation,
- * Salle de formation équipée d'ordinateurs / tablettes connectés à internet.

La formation est assurée par des formateurs « concepteurs » assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Parcours pédagogique

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Présentation et enjeux du contexte réglementaire.
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs).
- La procédure de mise en place (DT* suivi de DICT** DT DITC conjointe ATU).
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
- Les principaux documents.

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Les différentes classes de plan.
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
- Règles de sécurité lors des travaux à proximité des réseaux.

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Règles d'organisation du

chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux.

- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux.
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux.
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accident,
- La règle des 4A pour réseau gaz,
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

EVALUATION

- Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer).

ATTESTATION

Attestation réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01.

*DT : Déclaration de projet de travail

**DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Attestation de formation délivrée en fin de formation.